



POLITIQUE SCIENTIFIQUE FEDERALE



*“Optimalisation de l’utilisation du Moniteur de sécurité, développement d’un Mini-moniteur, d’un module complémentaire et de méthodes d’exécution des enquêtes”*

**POLITIQUE SCIENTIFIQUE FEDERALE  
POLICE FEDERALE/DSB**

Promoteurs:

**Prof. Dr. P. Ponsaers (promoteur / coordinateur)**

**Universiteit Gent**

Onderzoeksgroep Sociale Veiligheidsanalyse (SVA)

Vakgroep Strafrecht en Criminologie

Faculteit Rechtsgeleerdheid

**Prof. Dr. A. Lemaître (promoteur)**

**Université de Liège**

Service de Criminologie

Faculté de Droit

**Prof. Dr. H. Born**

**Université de Liège**

Service de Criminologie

Faculté de Droit

Chercheurs:

**Isabel Verwee (Universiteit Gent)**

**Lionel Hougardy (Université de Liège)**

**Rosalie Hodeige (Université de Liège)**

Le projet « *Optimisation de l'utilisation du Moniteur de sécurité, développement d'un Mini-moniteur, d'un module complémentaire et de méthodes d'exécution des enquêtes* » a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2004. Ce projet est destiné à optimiser l'exécution et les possibilités d'exploitation du Moniteur de sécurité existant (principalement au profit du niveau local) sans que la comparabilité géographique ou l'analyse des tendances au travers des années ne soient de ce fait mises en péril. La recherche s'est déroulée en plusieurs phases.:

1° Une étude bibliographique au sein de laquelle la valeur et l'utilité d'une consultation de victimes a notamment retenu notre attention, a été effectuée. Etant donné que le moniteur de police néerlandais est en partie apparenté au moniteur de sécurité belge, l'histoire et les évolutions de cet outil ont été envisagées.

2° Le deuxième volet de la recherche a porté sur une analyse des besoins dans les zones de police flamandes et wallonnes. Les zones ont été sélectionnées sur base de différents critères, parmi ceux-ci, l'exécution d'un moniteur de sécurité, l'existence d'un contrat de sécurité et de prévention, la participation locale,... Sur base d'interviews avec des chefs de corps, des analystes stratégiques ou encore des fonctionnaires de prévention, les thèmes suivants ont été analysés :

- L'utilisation ou l'exécution du moniteur de sécurité
- Les questions/modules du moniteur de sécurité
- L'utilisation d'autres instruments
- Les avantages et les inconvénients du Moniteur de sécurité dans sa forme actuelle
- Ce qui devrait ou non être modifié dans le moniteur de sécurité
- La pertinence du développement d'un Moniteur-plus et les objectifs que cet outil devrait rencontrer.

Un éventail des besoins des différentes zones a ainsi été constitué. Les principales critiques sur cet instrument ont également été relevées. La critique la plus récurrente est le coût incombant aux zones qui ne disposent pas d'un Contrat de sécurité et de prévention et qui souhaitent disposer du Moniteur de sécurité. Il arrive souvent que d'autres choix s'imposent dans une zone monocommunale ou, s'il est difficile de parvenir à une décision, dans une zone pluricommunale. Certains ne sont pas convaincus de la plus-value, d'autres ont conscience qu'il s'agit d'un instrument stratégique permettant un réel gain de temps. Les entités locales ont souvent affirmé qu'une comparaison de leur zone ou commune avec une autre entité locale n'est pas un objectif prioritaire.

Lors des interviews, la question de l'échantillon a été abordée et des doutes ont été émis quant à sa représentativité, bien que les critères scientifiques démontrent que la taille de l'échantillon est suffisante. Une autre remarque formulée et entraînant certaines hésitations est le fait que les questions ne sont pas suffisamment précises, spécifiques sur certains points. Une zone de police ou une commune souhaite en effet souvent recevoir des informations sur ce qui se passe effectivement sur son territoire or les autorités locales estiment que les questions du moniteur de sécurité ne sont pas suffisamment pertinentes sur ce point

Une critique régulièrement exprimée dans les cercles scientifiques concerne le mode de passation du moniteur de sécurité. La passation du Moniteur de sécurité se déroule par téléphone sur base d'un questionnaire standardisé (système C.A.T.I.). Le fait qu'un certain nombre de ménages ne disposent pas (ou plus) d'un raccordement téléphonique classique et que le marché du téléphone portable a explosé ces dernières années, ont encore accentué la critique par rapport au taux de non-réponses et par conséquent des éventuels problèmes croissants de non-représentativité. La longueur du questionnaire constitue également un frein non négligeable avec ce type de passation. En effet, au vu du temps de

passation demandé (plus de vingt minutes en moyenne), les personnes se lassent assez vite ou refusent simplement de répondre. De plus, certaines notions imprécises ne permettent pas toujours de mesurer ce qu'on souhaite mesurer à la base.

Certains estiment que la disponibilité des résultats du moniteur devrait mieux correspondre au calendrier politique et pour cela être davantage calquée sur ce dernier.

Le manque de soutien de la police fédérale est une critique qui a également été formulée à de nombreuses reprises lors de l'analyse des besoins. Ce manque de soutien porte essentiellement sur le manque de communication, les difficultés de lecture des résultats présentés de manière brève (le manque d'informations quant à la manière dont les chiffres doivent être analysés), ou encore certains tableaux de résultats où manqueraient des intervalles de confiance.

Lors des interviews en face à face avec les différentes instances locales, les différents modules ont été passés en revue. Pour les zones de police et les communes, le module « problème de quartier » est généralement considéré comme très utile et précieux. Les modules « fonctionnement de la police », « autres contacts avec la police » et « sentiment d'insécurité » fournissent une possible contribution à la politique. Toutefois, les modules « victimisation » et « plaintes » ont reçus des échos négatifs dans la mesure où l'interprétation des chiffres n'est pas évidente au vu des faibles fréquences observées dans l'échantillon au niveau local.

Tant en Belgique qu'au Pays-Bas, on constate une prolifération de questionnaires locaux. Il est en effet conseillé aux entités locales d'étayer les plans zonaux de sécurité de chiffres objectifs et subjectifs. Si les premiers ne causent pas de problème (essentiellement les statistiques policières), la recherche de données subjectives oblige souvent les zones à créer leur propre questionnaire. Les interviewés ont indiqué à cet égard que ces questionnaires présentent bon nombre de défauts méthodologiques.

3° La phase suivante de la recherche concerne l'examen des aspects méthodologiques : le tirage de l'échantillon, les aspects relatifs à l'enquête d'opinion et aux modes de passation. Dans une enquête d'opinion, peuvent survenir, à côté des pertes, toute une série de problèmes spécifiques, tels que: les questions qui sont rappelées plusieurs fois et peuvent être considérées comme menaçantes, la tendance à tout approuver, le sérieux du chercheur, son attitude et sa motivation, etc. Concernant le mode de passation, différentes formules sont possibles ; les plus importantes sont la passation par téléphone, l'entretien en face-à-face, la passation écrite en présence du chercheur, l'enquête postale et celle qui se fait par Internet.

Le plus gros problème, qui a été rencontré dans cet aspect de la recherche, est le biais relatif au mode de passation actuel. Comme cela a déjà été écrit, de plus en plus de personnes utilisent un téléphone portable alors que de moins en moins de personnes disposent d'une ligne de téléphone fixe classique. Surgit donc de ce constat la nécessité de se pencher sur les alternatives possibles. Deux alternatives importantes sont envisageables: l'enquête en face à face et le questionnaire écrit envoyé par courrier. Après évaluation des avantages et inconvénients des différentes méthodes, il apparaît que la passation par téléphone reste la meilleure méthode pour effectuer ce type de consultation à grande échelle. Nous insistons ici sur l'intérêt d'une certaine analyse des non-réponses. Il est en effet recommandé de compenser la "perte" en ayant recours à d'autres méthodes d'enquête, comme par exemple des entretiens en face-à-face. C'est ce que Dillman de Washington State University appelle le « mixed mode ». Cette méthode permettrait également d'enrichir les résultats et les analyses du Moniteur par une approche davantage qualitative.

4° Dans l'avant-dernier point de cette étude, ont été développés une série de modèles qui pourraient bien venir modifier l'avenir du moniteur de sécurité. Créer un moniteur idéal qui répondrait à tous les besoins qui se font sentir sur le terrain relève toutefois de l'utopie.

Une série de modèles, que le moniteur de sécurité doit optimiser, ont été soumis à quelques focus groupes, dont notamment à deux focus groupes locaux composés de répondants wallons et flamands et à un focus groupe composé de représentants du niveau fédéral (les services et institutions amenés à utiliser directement ou indirectement les résultats du moniteur de sécurité).

Les opinions à cet égard se sont révélées très différentes. La diversité de ces opinions put en grande partie être ramenée à une différence de conception entre les acteurs locaux et fédéraux.

En complément de ces focus groupes, a eu lieu une discussion avec les analystes stratégiques du niveau fédéral. Ces derniers ont attiré l'attention sur le fait que le module victimisation et plaintes ne devait pas faire l'objet de 350 passations dans chacune des zones. Pour ce module, il suffit en effet que l'on puisse tirer un échantillon qui fournit des résultats représentatifs sur le plan de l'arrondissement judiciaire. En second lieu, pour ce qui concerne le perfectionnement des questions, il serait particulièrement judicieux si l'on pouvait, dans le module victimisation, interroger sur les dommages physiques, psychiques et moraux. Troisièmement, il faut se demander si les questions relatives au crime peuvent être incorporées au moniteur. Cette question ne doit en effet pas être posée à tout le monde ; interroger 3000 répondants apparaît ici largement suffisant.

Un modèle définitif a finalement été soumis aux membres du Comité d'accompagnement et accepté par ceux-ci. Dans ce modèle, le module « victimisation et plaintes » serait financé au niveau fédéral et passé au niveau de l'arrondissement judiciaire. Au sein des modules « fonctionnement de la police » et « autres contacts policiers », une distinction est faite entre les questions stratégiques et opérationnelles. Les questions stratégiques se trouvent dans la partie financée par le niveau fédéral et sont soumises dans toutes les zones de police. Cela signifie que 350 répondants dans les 196 zones de police vont être interrogés sur les questions stratégiques des modules « appréciation du fonctionnement de la police » et « autres contacts policiers ». De plus, le module « sentiment d'insécurité » est également repris. Il reste alors les questions opérationnelles du module « fonctionnement de la police » et du module « autres contacts avec la police » ainsi que le module « Problèmes de quartier ». Pour les modules restants, la proposition suivante a été faite : pour les cinquante-huit entités locales qui ont actuellement un moniteur de sécurité (en raison du fait qu'elles disposent d'un contrat de sécurité et de prévention), la situation actuelle peut être conservée. A ces endroits, il faut privilégier la continuité de l'instrument avant d'envisager d'autres objectifs. Les autres entités doivent faire usage des ressources locales pour parvenir à poser les différentes questions. Pour ce qui concerne le moniteur-plus, on est fortement dépendants du temps, des ressources financières et du savoir-faire. Les zones se débrouillent pour ce qui est de satisfaire leurs désirs. Ce qui peut également changer est la passation du mini-moniteur, qui n'aurait lieu que dans quatre ans. Cela signifie donc que la passation dépend du calendrier politique. Pour la passation du moniteur-plus, on est à nouveau dépendants des moyens financiers des entités locales. Le modèle présenté précédemment est suggéré par les équipes de recherche.

Au cours de cette étude, bon nombre de propositions de changement ou d'ajout de questions ont été formulées. L'ajout de certaines questions concerne entre autres des questions qui sont liées aux cinq piliers de la philosophie de la police communautaire. Dans le module « troubles de voisinage », ont été incorporées certaines questions mesurant la fréquence et la gravité du problème. En même temps, l'objectif était d'examiner si les gens font réellement la distinction entre les tâches de la police fédérale et celles de la police

locale. Dans le module « victimisation et plaintes », ont été inclus les éléments suivants : le butin de l'auteur, les dommages complémentaires pour la victime, le nombre de consultations médicales et le nombre de jours d'incapacité de travail. Un nouveau module a également été proposé : un concernant le crime et au sein duquel une liste de priorités est soumise aux répondants. Ces derniers doivent alors indiquer ce qu'ils ne trouvent pas important et ce qui est prioritaire à leurs yeux. Les questions modifiées ou ajoutées ont été dans une phase ultérieure soumises aux membres du comité d'accompagnement. Leurs remarques étaient de natures diverses. Leurs critiques ont été prises en compte et intégrées pour le questionnaire retravaillé qui devait alors faire l'objet d'une phase de testing. Voici ici quelques unes des remarques générales concernant le testing : le test s'est déroulé dans la région de Bruxelles-capitale, au sein de laquelle le pourcentage de victimisation est (sans surprise) très élevé (supérieur à 50%). Certaines questions opérationnelles ont vu le jour dans une zone de police bruxelloise concernant une partie et une possibilité du moniteur plus. Tout cela a également fait l'objet d'un test. Les deux moniteurs n'ont pas fait l'objet de passations différentes. Tout s'est déroulé en une seule fois, ce qui a permis de poser toutes les questions successivement.

Chercher la représentativité des résultats n'était pas possible. Ce n'était pas non plus l'objectif. De nombreuses personnes refusèrent ou renoncèrent, ceci pour toute une série de raisons : les questions semblaient trop difficiles, le questionnaire prenait trop de temps pour être complété, etc. Le testing a également révélé certains défauts méthodologiques, alors que des questions superflues étaient repérées. Après analyse des résultats, quelques questions furent donc revues et reprises dans le questionnaire présenté par l'équipe de recherche. Une leçon importante de cette étape consistait également à prendre conscience du temps moyen consacré à la passation.

5° Le dernier point de la recherche s'est axé sur la mise sur pied du moniteur plus. L'objectif de cette recherche scientifique n'est pas d'attaquer la valeur du moniteur de sécurité ni de faire de celui-ci un instrument qui permette de tout mesurer et de tout saisir. Pour le commanditaire, un choix s'impose :

*« Soit on veut cette information pour une analyse d'entourage stratégique dans le secteur de la sécurité dans son ensemble ou pour une analyse opérationnelle en fonction du contrôle qualitatif de l'encadrement policier dans les zones de police locales. La distinction entre une analyse d'entourage stratégique et un feed-back opérationnel au sujet du fonctionnement de la police est stratégiquement importante pour le fonctionnement futur de la police. »*

Une méthodologie a été élaborée, dans laquelle les entités locales peuvent continuer à monitorer les problèmes locaux. Le schéma comprend quelques points importants. Tout d'abord, il importe de faire une distinction entre les informations stratégique et opérationnelle. L'équipe de recherche suggère de puiser l'information stratégique dans le mini-moniteur et l'information opérationnelle dans le moniteur-plus.

La première étape dans l'utilisation du moniteur-plus est la détermination de l'objectif, ce qui constitue toujours un point majeur. En effet, doit-on préparer ou évaluer une politique ? On ne peut en effet pas perdre de vue le cycle politique en ce qui concerne la sécurité. Il convient ensuite de déterminer l'objet ; s'agit-il d'une région géographique, d'un phénomène, d'une problématique, d'un groupe-cible ou d'un groupe à risque ? Il faut avoir conscience du fait que choisir, par exemple, un groupe-cible signifie aussi faire une évaluation au niveau de ce groupe-cible. Il convient donc de faire un tour d'horizon sérieux du groupe-cible avant d'en effectuer une analyse. On passera alors à ce moment à l'analyse ou l'objectivation de problèmes déterminés, ce qui donnera lieu à un éventail de possibilités. On ne peut en tout cas pas perdre de vue l'état actuel des choses pour inventorier les éléments et questionnaires qui existent à propos de cette matière. C'est ensuite au tour du volet méthodologique et spécialement du choix d'une technique adéquate d'administration des questionnaires. Il conviendra ici de définir l'échantillon ou la population ciblée. Le choix d'un

questionnaire parmi un inventaire d'instruments existants est la prochaine étape. En dernier lieu, on peut alors envisager la création d'un questionnaire propre.

L'équipe de recherche a ici formulé ses principaux conseils et constats. Nous sommes conscients que nous n'avons pas pu apporter de réponse à l'ensemble des questions et soucis qui peuvent se poser. Ceci n'est pas un hasard. L'équipe de recherche a en effet la conviction qu'avec le prochain développement de cet instrument précieux d'importantes décisions doivent être prises. L'ambition de vouloir avoir réponse à tout pourrait bien apparaître ici comme une illusion et ne dès lors conduire à rien. Le fait qu'une large incompréhension et un déficit de confiance demeurent encore au niveau local à l'égard du moniteur de sécurité peut seulement être traité en tenant compte des objectifs poursuivis que l'on souhaite atteindre et en les communiquant de façon claire et cohérente aux utilisateurs. L'équipe de recherche a aujourd'hui la conviction que ce rapport peut contribuer de manière constructive à la prise de décision.